



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch

Département fédéral de l'intérieur
Madame la Conseillère Fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
michael.anderegg@bag.admin.ch

Berne, le 18 mars 2026

Réponse à la consultation relative à la Révision de l'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (OPTab)

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Prise de position générale

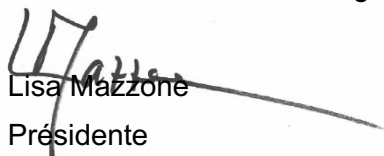
Pour les VERT-E-S, la lutte contre le tabagisme est une priorité en matière de santé publique. L'ordonnance soumise à consultation est la dernière étape de mise en œuvre de l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », soutenue par les VERT-E-S et largement adoptée par la population. Lors de la modification de la loi sur les produits du tabac qui découle de l'adoption de l'initiative, le Parlement a choisi de déléguer une partie de la compétence législative au Conseil fédéral, afin de déterminer certains détails par voie ordonnance.

Les VERT-E-S soutiennent la présente ordonnance dans son ensemble. Nous saluons la mise en place de règles claires permettant de déterminer au moyen de méthodes scientifiques le public-cible des magazines de presse écrite pouvant accueillir des publicités liées au tabac. Nous saluons également les dispositions strictes encadrant la vente et la publicité en ligne pour des produits du tabac. Cependant nous déplorons toujours le fait que les cigares et cigarillos sont soumis à des normes différentes en ce qui concerne les mises en gardes sur les substances cancérigènes et la promotion directe, car ce traitement différencié ne se justifie par aucun argument de santé publique.

Demandes spécifiques

- L'art. 20 let. c doit être adapté afin d'inclure une interdiction explicite des publicités pouvant être vues par des enfants et des adolescent-e-s
- Concernant le chapitre 3, nous demandons l'édiction de directives claires afin de définir les limites entre les formes de publicités interdites et les informations de prévention

Avec nos salutations distinguées,


Lisa Mazzone
Présidente


Joanna Haupt
Secrétaire politique